

# Tentative d'assassinat à Nice : l'accusé se sentait menacé

Le procès d'Abdelaziz Rebiai, 24 ans, accusé d'avoir tenté de tuer Mohamed Sghir en juin 2010 s'est ouvert hier à Nice avec un dispositif de sécurité renforcé

**S**i Abdelaziz Rebiai cherche à apparaître pour un caïd aux yeux de son quartier de Nice-Est, c'est réussi. Deux policiers encagoulés du GIPN assistent en permanence à son procès qui s'est ouvert hier devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes.

À l'extérieur, d'autres membres de la police d'élite sont sur leurs gardes. À 24 ans, et 21 condamnations à son actif, Rebiai est qualifié par l'escorte de DPS « *détenu particulièrement surveillé* ».

Rebiai comparait pour avoir tenté d'assassiner Mohamed Sghir, 32 ans, rue Fenoglio-de-Briga à Nice, le 5 juin 2010. Vers 21 h 30, quatre coups de feu, tirés à bout portant, claquent au pied d'une barre HLM. Quatre balles de 9 mm foudroient la victime et la laisse paralysée à vie. Deux hommes repartent en trombe au guidon d'une puissante moto. Rebiai sera arrêté le lendemain dans le Vieux-Nice.

Tout au long de l'enquête, Abdelaziz Rebiai a soutenu qu'il n'avait jamais voulu tuer Mohamed Sghir. Il prétend avoir tenté d'intimider sa famille, alors qu'il était lui-même menacé.

Michèle Lys-Schaal, la présidente, l'invite en préambule à s'expliquer. Engoncé dans sa veste noire tant il a développé sa musculature en détention, Ab-



Le procès d'Abdelaziz Rebiai à Nice se déroule sous très haute surveillance. (Photo Frantz Bouton)

delaziz Rebiai, visage impassible, longs cheveux de jais, explique très calmement : « *Je n'ai rien à dire.* » Sous-entendu, il maintient la thèse des tirs préventifs. Tuer avant d'être tué, en somme.

## Une vendetta en préparation ?

Les débats tournent autour de

cette menace réelle ou supposée.

Le capitaine de la sûreté départementale, directeur de l'enquête, n'a pu étayer la thèse selon laquelle Rebiai a pris les devants parce que sa tête était mise à prix par la famille Sghir. Mais M<sup>e</sup> Adrien Verrier, l'avocat de la défense, revient à la charge, insiste sur le climat dé-

testable qui régnait entre Rebiai et Mourad Sghir. Le premier avait déjà tiré dans la porte palière du second, un an auparavant. Une vendetta était, selon lui, en préparation.

« *Des personnes cherchaient où habitait la mère de Rebiai* », confirme du bout des lèvres Saad Raidi, un ami d'enfance de l'accusé, interrogé en visioconfé-

rence depuis sa cellule d'Aix-en-Provence. « *S'il a agi ainsi, c'est par peur* », confirme le témoin, tout en admettant qu'il ne peut parler librement. Il connaît trop les deux familles.

Sa liberté de parole, Sabrina Hafsi, ex-belle-sœur de Mohamed Sghir, dit l'avoir recouvrée quand elle a fui Nice. « *Mon mari, Mourad Sghir, me battait. M. Rebiai m'a sauvé la vie.* »

À la barre, la frêle jeune femme accable à la fois le clan Sghir et les Hafsi, ses propres frères et sœurs : « *Les 4 et 5 juin, tout le monde cherchait M. Rebiai. J'ai subi des pressions pour dire où il était.* »

M<sup>e</sup> Baudoux, l'avocat de Mohamed Sghir, visiblement éprouvé sur sa chaise roulante, met en doute la théorie de la vengeance. Selon lui, la victime est toujours restée étrangère à la querelle qui opposait Rebiai et son frère Mourad.

L'avocat cherche alors à mettre en doute l'impartialité de la jeune femme : « *Vous dites que votre amour pour Abdelaziz Rebiai est inconditionnel. L'est-il toujours ?* »

« *Oui* », répond Sabrina Hafsi. M<sup>e</sup> Baudoux, à son tour, sans coup lévrier : « *Alors je pardonne tout à la femme amoureuse. Même de mentir...* »

**CHRISTOPHE PERRIN**  
chperrin@nicematin.fr